

MINISTERE DE LA COMMUNICATION,  
CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL  
NATIONAL DE LA TRANSITION

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

-----  
C A B I N E T

COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES

(MCOM-CRCNT N°042 - 2015)

-----

Dr. Nébila Amadou YARO

Ouagadougou, le 04 novembre 2015

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le mercredi 04 novembre 2015,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 30 mn,  
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO,  
Président de la Transition, Président du Faso,  
Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu des communications orales,  
procédé à des nominations  
et autorisé des missions à l'étranger.

## I. DELIBERATIONS

## I.1. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'état de mise en œuvre du Programme socio-économique d'urgence de la Transition (PSUT), à la date du 15 octobre 2015.

L'exécution du Programme socio-économique d'urgence de la Transition a connu des avancées significatives avec, entre autres, le soutien aux initiatives économiques des jeunes et des femmes, la réalisation d'infrastructures diverses, le renforcement de l'offre en matière d'éducation et de santé.

Dix huit mille sept cent vingt et un (18 721) dossiers ont été reçus par l'ensemble des guichets spéciaux créés dans les quatre fonds partenaires : le Fonds burkinabè du développement économique et social (FBDES), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), et le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), pour une demande globale de financement de quarante neuf milliards cent trente-deux millions cinq cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante-neuf (49 132 545 459) francs CFA. Trois mille quatre cent cinquante cinq (3 455) initiatives économiques ont été financées pour un montant de sept (07) milliards de F CFA.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour l'implication de tous les acteurs dans le suivi et la mise en œuvre du PSUT.

## I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a examiné un projet de loi portant modification de loi N°060-2009/AN du 17 décembre 2009 portant répression d'actes de terrorisme au Burkina Faso.

Ce projet de loi vise à élargir le champ des incriminations des actes terroristes en vue d'une plus grande efficacité dans la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

## I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

Le conseil a adopté un rapport relatif à l'organisation de la fête nationale du 11 décembre 2015 à Kaya, Région du Centre-Nord.

Il ressort des rapports d'étape que les réalisations infrastructurelles prévues à cet effet ont dans l'ensemble un faible taux de réalisation. Cette situation a été aggravée par l'impact du putsch manqué du 16 septembre 2015, ayant entraîné un arrêt momentané des travaux. A cela s'ajoute l'interférence avec la campagne électorale pour les élections présidentielle et législatives couplées 2015.

Au regard de l'état général d'exécution des infrastructures et à la demande des Forces vives de la région du Centre-Nord, le Conseil a marqué son accord pour différer la célébration des festivités à Kaya

le 11 décembre 2016 et celle de Gaoua région du Sud-Ouest au 11 décembre 2017.

#### I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté quatre (04) rapports.

Le premier rapport est relatif à la réunion des points focaux des pays du G5 Sahel tenue à Bamako, au Mali les 6 et 7 octobre 2015.

Les travaux ont porté sur l'examen et la pré-validation de deux projets de textes relatifs à la plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel et aux missions de l'expert sécurité/défense détaché auprès du Secrétariat permanent.

Le Conseil félicite la délégation burkinabè pour sa brillante participation et instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour la finalisation du processus de ratification de la Convention de création du G5 Sahel.

Le deuxième rapport est relatif à la passation de marchés par entente directe pour les travaux de construction de la Cour d'appel de Fada N'Gourma (phase 3).

Le Conseil a marqué son accord pour la passation des marchés aux entreprises suivantes :

- EWK, pour les travaux de construction de la Cour d'appel de Fada N'Gourma, pour un montant de six cent dix-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt (617 202 280) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de trois (03) mois,

- MEMO Sarl, pour le suivi contrôle des travaux, pour un montant de trente-deux millions cinq cent mille (32 500 000) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de trois (03) mois.

Le montant total des attributions s'élève à six cent quarante-neuf millions sept cent deux mille deux cent quatre-vingt (649 702 280) francs CFA TTC.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2015.

Le troisième rapport est relatif aux résultats des travaux de dépouillement de l'appel d'offres international N° 2014-01/CO/SG/DEPI/CEGEPSCO du 10 juillet 2014, pour les travaux d'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets et de construction d'infrastructures connexes des quartiers périphériques de Ouagadougou.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à la Compagnie Générale des Entreprises (CGE), pour un montant de sept milliards cent cinquante-six millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-neuf (7 156 593 639) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de douze (12) mois, hors hivernage.

Le financement est assuré par le Fonds africain de développement et le budget de l'Etat.

Le quatrième rapport est relatif à l'appel d'offres ouvert international N°2014-0121/MS/SG/DMP aux entreprises des pays éligibles aux financements de la Banque arabe pour le développement économique en

Afrique (BADEA) et de l'OFID pour l'exécution des travaux de construction du CHR de Ziniaré.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- lot 1 : à l'entreprise CGE, pour un montant de sept milliards soixante sept millions soixante-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (7 067 076 279) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de vingt (20) mois ;
- lot 2 : au groupement ESDP/ECNAF/CENTRO, pour un montant de trois milliards six cent treize millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept (3 613 485 977) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de dix-huit (18) mois ;
- lot 3 : infructueux pour insuffisance de crédit ;
- lot 4 : infructueux pour insuffisance de crédit.

Le financement est assuré par la BADEA, l'OFID et le budget de l'Etat.

#### I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Le Conseil a adopté un rapport et examiné un projet de loi.

Le rapport est relatif à un décret portant Code d'éthique et de déontologie régissant les agents du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale.

Ce Code précise les principes de bonne gouvernance qui s'appliquent à tous les agents dudit ministère ainsi que les valeurs qu'ils doivent incarner.

L'adoption de ce décret vise à promouvoir la bonne gouvernance administrative dans notre pays et à doter l'Administration publique burkinabè d'un référentiel en matière de professionnalisme, d'éthique et de transparence.

Le projet de loi porte statut général de la fonction publique d'Etat.

Ce projet de loi vise la relecture de la loi N° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique, en vue d'adapter les dispositions de la loi aux exigences de la gestion prévisionnelle et à la performance des ressources humaines pour plus d'équité, d'équilibre et de transparence dans la gestion des agents de la Fonction publique.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

#### I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la mise en œuvre de la seconde phase du Projet de développement de la mécanisation agricole et de soutien au secteur hydraulique (PDMA-SSH phase II) 2016 à 2020.

Ce projet de soutien à la mécanisation agricole, créé en 2008, vise à contribuer à la modernisation des exploitations agricoles, à mettre à la

disposition des producteurs agricoles un important lot d'équipements et de matériels modernes de production.

L'adoption de ce rapport permet la mise en œuvre de la seconde phase du Projet de développement de la mécanisation agricole et de soutien au secteur hydraulique (PDMA-SSH II).

#### I.7. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil a adopté un décret portant réglementation de l'usage des vitres teintées, des vitres à couche réfléchissante et des films plastiques sur des véhicules automobiles au Burkina Faso.

Ce décret autorise l'usage de vitres teintées et de vitres à films plastiques laissant apercevoir distinctement les occupants du véhicule.

Les véhicules automobiles non conformes en circulation sur le territoire national ont un délai de trois (03) mois pour se conformer aux dispositions du décret.

Son adoption vise une meilleure protection des populations et du territoire national contre le grand banditisme et les menaces terroristes.

#### I.8. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Le Conseil a adopté un rapport relatif au règlement des contributions financières du Burkina Faso au budget de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO).

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre des dispositions pour le règlement des contributions financières du Burkina Faso.

#### I.9. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la Politique nationale de la jeunesse du Burkina Faso (PNJ-BF) 2015-2024 et son Plan d'actions opérationnel (2016-2018).

L'adoption de ce rapport permet de consolider les actions déjà engagées pour la promotion de la jeunesse, d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de renforcer leur participation au développement national.

## II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Economie et des finances a fait au Conseil une communication relative à l'utilisation des véhicules de l'Etat pendant les processus électoraux.

Conformément à l'article 68 quater de la loi N°005-2015/CNT du 7 avril 2015, l'utilisation des attributs, biens ou moyens de l'Etat comme ceux d'une personne morale publique, d'une institution ou d'un organisme public notamment une société, un office, un projet d'Etat et une institution internationale à des fins électoralistes, est interdite sous peine de sanctions.

Le Conseil a instruit les ministres à prendre les dispositions nécessaires en vue d'un respect strict de ces mesures, pour garantir des élections équitables et équilibrées pour tous les acteurs en compétition.

### III. NOMINATIONS

### III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

#### A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Madame Adjaratou BADINI, Mle 216 127 D, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommée Chef de département du développement institutionnel et organisationnel du Bureau de développement institutionnel et d'évaluation des performances (BUDIEP) ;
- Monsieur Richard CODJOVI, Mle 111 117 A, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Province de la Gnagna;
- Monsieur Domekabeyane Bertrand HIEN, Mle 245 170 L, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Province du Koulpélogo ;
- Monsieur Djitawendé Clément GUISSOU, Mle 245 169 B, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Province du Kouritenga ;
- Monsieur Bénéwendé Roland COMPAORE, Mle 225 083 N, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Province de la Tapoa;
- Monsieur Donnibo Jacob DA, Mle 111 119 R, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur

du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Université Ouaga II ;

- Madame Sassamé SOULAMA, Mle 245 200 U, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Dédougou ;
- Monsieur Abdoulaye COULIBALY, Mle 104 269 L, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Laboratoire national de santé publique ;
- Madame Assétou MANDE, Mle 245 175 P, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Office national du tourisme burkinabè ;
- Monsieur Issa SANON, Mle 51 199 T, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- Madame Claudine NANA, Mle 91 230 U, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Office national des aires protégées ;
- Monsieur Vini Louis DAKUYO, Mle 53 610 Y, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Office national de sécurisation des sites miniers ;

- Monsieur Albert BAMBARA, Mle 200 239 Z, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation ;
- Madame Téwindé Marie Paulette SANDWIDI, Mle 97 617 S, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Fonds de solidarité envers les malades et les orphelins du SIDA ;
- Monsieur Yahaya SAWADOGO, Mle 200 263 K, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut supérieur d'études de protection civile ;
- Monsieur Yézouma BADOUN, Mle 104 244 G, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre national de recherches scientifiques et technologiques ;
- Monsieur Salifou KOUENON, Mle 245 176 X, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Fada ;
- Monsieur Drissa BARRO, Mle 245 201 B, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Ouahigouya ;

- Monsieur Jean-Baptiste SAWADOGO, Mle 119 332 L, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole de formation et de perfectionnement des travaux publics ;
- Monsieur Youssouf GOUMBANE, Mle 97 604 F, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles ;
- Monsieur Wendsongda Elie ZONGO, Mle 245 203 W, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Dédougou ;
- Monsieur Ouindnonga Issouf OUEDRAOGO, Mle 245 187 V, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Dori ;
- Monsieur Sana Stanislas NANA, Mle 245 172 A, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau des Cascades ;
- Monsieur Seydou WARMA, Mle 245 199 G, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Gourma ;

- Monsieur Abdoulaye OUATTARA, Mle 245 184 N, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Liptako.
- Monsieur Georges MILLOGO, Mle 111 135 N, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Mouhoun ;
- Monsieur Abdoulaye SANGNE, Mle 208 075 H, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Cour des comptes ;
- Monsieur Thimoté DAKUYO, Mle 49 065 E, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi ;
- Monsieur Ahakibou TRAORE, Mle 32 007 J, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique ;
- Monsieur Douryabouré YABRE, Mle 235 898 C, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre national des arts du spectacle et de l'audio-visuel.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Madame Haoua SOKOUNDU, Mle 212 621 U, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice régionale de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat du Centre-Nord ;
- Monsieur Laurent KINDA, Mle 212 305 N, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Moumouni DOULKOU, Mle 91 974 Z, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur régional de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat de l'Est ;
- Monsieur Karim SEOGO, Mle 212 627 V, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat du Sud-Ouest ;
- Monsieur W. Armel Jean de Dieu NAKOULMA, Mle 247 177 H, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques ;
- Monsieur Sogh-Kélo SOME, Mle 212 613 C, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de l'information et de la réglementation industrielle.

## AU TITRE DU MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

- Monsieur Monhouo KAMBIRE, Mle 52 857 U, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes.

## AU TITRE DU MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Hamidou Charles NABI, Mle 37 236 N, Inspecteur du Trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des finances et de la comptabilité du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement.

## III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

### A. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Madame Julienne TIENDREBEOGO, Mle 212 653 W, Ingénieur du génie rural, Administrateur au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire au Conseil d'administration du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, pour un premier mandat de trois (03) ans.

### B. MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Madame Yvonne ROUAMBA/GUIGMA, Mle 59 695 D, Conseiller en gestion des ressources humaines, Administrateur au titre du Premier ministre au Conseil d'administration de la Société nationale d'électricité du Burkina, pour un premier mandat de trois (03) ans.

### C. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret nomme Monsieur Amadou Aristide OUEDRAOGO, Mle 273 429 B, Conseiller en études et analyses en communication, Administrateur au titre du Premier ministre, au Conseil d'administration de la Société burkinabè de télédiffusion en remplacement de Monsieur Hamado OUANGRAOUA dont il termine le mandat.

Le second décret nomme les personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration des éditions Sidwaya :

Au titre du Premier ministre :

- Madame Ini Florence DA, Mle 244 970 G, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, en remplacement de Monsieur Hamado OUANGRAOUA dont elle termine le mandat.

Au titre du ministère de la Communication :

- Monsieur Hamado OUANGRAOUA, Mle 20 178 D, Conseiller de presse en sciences et techniques de l'information, en remplacement de Monsieur Soulémane OUEDRAOGO dont il termine le mandat.

Pour Le Ministre de la Communication,  
Chargé des Relations avec le Conseil  
National de la Transition,  
Porte-parole du Gouvernement,  
en mission,  
le Ministre du Développement  
de l'Economie Numérique et des Postes,  
assurant l'intérim

Dr. Nébila Amadou YARO

Chevalier de l'Ordre national